

Prangins, 30.8.78

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis no 10/78 relatif à une demande de crédit de Fr 245'000.- pour la réfection et l'élargissement du chemin des Jaquines.

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs,

La commission, composée de A. Fischer, Ch. Rossier, C. Favre J-L. Pasche et W. Iten rapporteur s'est réunie à deux reprises. Une première fois sur place et une deuxième fois en présence de la municipalité et de monsieur Guignard, ingénieur, représentant le bureau Mullner Guignard Wiezik auteur du projet.

Lors de la première réunion sur place, nous nous sommes tout de suite rendu compte de la nécessité et de l'urgence de ces travaux. Néanmoins, plusieurs points du projet nous préoccupent. En effet, nous avons pu constater que les débouchés sur la route de l'Etraz et vers le pont de Benex sont extrêmement dangereux et ne peuvent guère être améliorés. Une interdiction de tourner à gauche, aussi bien pour la sortie que pour l'entrée, est donc à envisager et même à souhaiter. Dans l'immédiat, la possibilité d'une autre variante reste problématique.

Vu l'urgence des travaux, la commission estime donc que l'ouverture de ce chantier est à prévoir rapidement, mais recommande à la municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires (achat de terrains, étude) dès à présent pour créer la jonction avec le chemin de la Chenalette. Cette réalisation permettra une circulation plus fluide et plus logique en direction du village et de Nyon et éliminera en grande partie le danger mentionné plus haut.

Le quartier des Jaquines et de la Chenalette est sujet à un développement rapide et la construction d'une centaine de villas, au total, est à prévoir. Il faut donc construire une route communale adéquate. D'autre part, la commission estime qu'il n'est pas normal de construire des routes larges aux frais de la communauté pour permettre aux habitants des villas de parquer leurs voitures sur la chaussée et cela au détriment d'une bonne circulation. (Il semblerait que dans aucune des 18 villas actuellement en construction un garage à voiture ne soit prévu.)

./.

Après avoir discuté des différents aspects du problème, les membres de la commission se sont ralliés à l'avis de sa majorité pour proposer au Conseil Communal d'approuver le préavis municipal No 10/78 relatif à une demande de crédit pour la réfection et l'élargissement du ch. des Jaquines

et d'accorder le crédit de Fr 245'000.- pour ces travaux à condition qu'une interdiction de stationnement soit décrétée des deux côté de la route.

La commission:

A. Fischer

Ch. Rossier

C. Favre

J-L. Pasche

W. Iten

[Handwritten signatures]
Fischer
Rossier
Favre
Pasche
Iten